

Règlement et conditions générales de l'école de danse

Na & Compagnie – saison 2026-2027

Article 1 : Inscription, essai et engagement

L'inscription à un cours implique l'acceptation du présent règlement d'ordre intérieur.

Le premier cours est un **cours d'essai**. En cas de non-poursuite, Na&Compagnie doit impérativement en être informée **par WhatsApp à la suite du cours d'essai**. À défaut, la poursuite sera considérée comme confirmée et la formule choisie lors de l'inscription en ligne sera facturée au tarif en vigueur.

En cas de poursuite, l'inscription via le site doit être effectuée **avant le cours suivant** en signant la fiche d'inscription papier et le règlement. L'inscription n'est définitive qu'après réception et validation des documents demandés et du paiement de la cotisation. Sans **cela, l'élève ne bénéficie pas de la couverture d'assurance liée aux activités de Na&Compagnie**.

Pour garantir des groupes adaptés à l'âge, au niveau et à la dynamique collective, Na&Compagnie peut, **en concertation avec le professeur**, proposer ou imposer un changement de groupe si nécessaire.

Enfin, la signature de la fiche d'inscription atteste que le danseur, ou son parent pour un mineur, **déclare être médicalement apte à pratiquer la danse**.

Article 2 : modalités de paiement

Le choix de la formule d'abonnement (**annuel, semi-annuel ou périodique**) appartient à chaque élève. Quelle que soit la formule choisie, toute inscription constitue un **engagement pour la saison complète**. La formule de paiement détermine uniquement les modalités de règlement et ne permet pas une résiliation libre en cours de saison. Les tarifs, applicables à **1h de cours par semaine**, sont disponibles sur www.naetco.com.

En cas d'arrêt en cours de saison, toute demande de désinscription doit être adressée à Na&Compagnie **par message WhatsApp**, avant l'échéance correspondant à la formule choisie :

- **Formule périodique** : avant le **1er décembre 2026** ou le **1er mars 2027** ;
- **Formule semi-annuelle** : avant le **5 janvier 2027**.

La demande doit préciser **le nom et prénom de l'élève, le(s) cours concerné(s) et la date de fin souhaitée**. Toute demande reçue après l'échéance entraîne le maintien de l'engagement financier et des sommes dues. **Aucun remboursement n'est effectué en cas d'absence ou d'abandon**.

À partir du **1er novembre 2026**, seule la formule **périodique** sera applicable. Toute inscription implique l'acceptation des présentes conditions financières.

Le paiement s'effectue par virement bancaire sur le compte **BE77 0688 9949 2242 – Na & Compagnie ASBL**, avec la communication : « **VILLE – nom et prénom de l'élève + jour et heure du cours** ».

En cas de non-paiement, un **premier rappel gratuit** est envoyé ; des **frais de 10 €** sont appliqués à partir du deuxième rappel.

Attestation mutuelle

Na&Compagnie délivre les attestations nécessaires à l'intervention des mutuelles lorsque la cotisation concernée a été **payée dans les délais**. Elles sont établies sur la base des informations fournies lors de l'inscription et selon les modalités administratives en vigueur. En cas de paiement tardif ou de dossier incomplet, l'attestation pourra être délivrée après **régularisation de la situation**.

Article 3 : Organisation et respect du cours

L'élève doit être présent à l'heure afin de ne pas perturber le cours et doit récupérer ses effets personnels avant de quitter les lieux. Les objets de valeur sont interdits ; Na&Compagnie décline toute responsabilité en cas de **perte, vol ou détérioration**.

Régularité et assiduité

La régularité est essentielle à la progression de l'élève et au bon fonctionnement du groupe, notamment pour le travail collectif et les chorégraphies. En cas d'absences fréquentes ou répétées, Na&Compagnie se réserve le droit de **réévaluer le maintien de l'élève dans le cours ou le groupe concerné**.

Tenue

La tenue et les chaussures (uniquement chaussures d'intérieur) doivent être **adaptées à la pratique de la danse**, permettre les mouvements et les corrections du professeur, et ne présenter aucun risque. Les jeans, tongs, sandales, bottes ou tenues inadaptées sont interdits. **Les cheveux doivent être attachés**.

Accompagnement et responsabilité

Sauf autorisation exceptionnelle du professeur ou de la direction, les accompagnants ne peuvent rester dans la salle pendant les cours et doivent attendre à l'extérieur jusqu'à leur autorisation d'entrée ou de reprise de l'enfant. Les élèves restent sous la responsabilité de leur parent ou accompagnant jusqu'à leur prise en charge par le professeur. À la fin du cours, les **moins de 12 ans doivent être repris par un parent ou une personne autorisée** et ne peuvent quitter seuls les lieux, sauf autorisation préalable et écrite du parent.

Organisation et modifications des cours

Na&Compagnie peut **annuler ou regrouper un cours en cas d'effectif insuffisant** et, dans la mesure du possible, proposer une alternative. Un cours peut également être exceptionnellement annulé ou suspendu pour des raisons indépendantes (intempéries, maladie, événements, ...) de Na&Compagnie ; il sera alors récupéré si nécessaire, dans le respect du nombre de cours prévu pour la saison (27 cours au total).

Respect et comportement

Le **respect physique et verbal** envers l'équipe, les élèves et toute personne présente, ainsi que le respect des locaux, du matériel et des infrastructures, sont obligatoires.

Tout comportement **violent, menaçant, insultant, irrespectueux, malveillant ou vandale**, commis par un élève ou son parent/accompagnant, peut entraîner des sanctions allant de l'avertissement à **l'exclusion immédiate et définitive**, sans remboursement des sommes restant dues, et, si nécessaire, toute démarche ou poursuite appropriée.

Na&Compagnie se réserve le droit de prendre toute mesure nécessaire lorsque le comportement d'un élève ou d'un parent porte atteinte au **bon fonctionnement de l'école, à la sécurité ou au respect dû à l'équipe**.

Article 4 : photo, vidéo et droit à l'image

Lors de l'inscription, le parent ou responsable légal indique s'il **autorise ou non l'utilisation de photographies représentant l'élève**, réalisées par Na&Compagnie ou pour son compte lors des **cours et événements**, à l'exception du gala annuel.

Cette autorisation permet à Na&Compagnie d'utiliser ces images à des fins de **communication, promotion et valorisation de ses activités**, notamment sur son site internet, ses réseaux sociaux, affiches, brochures et autres supports liés à l'école. Les images sont utilisées dans un cadre respectueux et ne peuvent porter atteinte à la **dignité, l'honneur ou la réputation de l'élève**.

En cas de refus, celui-ci doit être signalé lors de l'inscription ; Na&Compagnie veillera, **dans la mesure du raisonnable**, à éviter que l'élève soit identifiable sur ses supports.

Le refus d'utilisation de l'image de l'élève ne s'applique pas aux photographies et vidéos prises lors du gala, compte tenu du nombre important de participants et de spectateurs présents.

Les parents et accompagnants ne peuvent **photographier ou filmer les cours, répétitions ou activités lorsque d'autres élèves sont susceptibles d'apparaître**, sauf autorisation préalable de Na&Compagnie. Toute diffusion d'images représentant d'autres élèves doit respecter leur droit à l'image.

Les images réalisées par Na&Compagnie ne peuvent faire l'objet d'une **utilisation commerciale, modification ou diffusion par un tiers** sans son autorisation préalable. Na&Compagnie peut demander le retrait de toute image réalisée ou diffusée en violation du présent règlement.

Le choix effectué lors de l'inscription peut être **modifié à tout moment par demande écrite**. Cette modification s'applique aux utilisations futures et ne garantit pas le retrait immédiat des supports déjà imprimés ou des publications déjà diffusées.

Article 5 : communication et transmission des informations

Chaque danseur ou parent/responsable légal est tenu de **consulter régulièrement les canaux officiels de communication de Na&Compagnie** afin de ne manquer aucune information. Les communications sont transmises notamment via le **groupe WhatsApp dédié**, selon les modalités communiquées en début de saison, ainsi que, lorsque nécessaire, via le **site internet et les réseaux sociaux**. Chaque famille veille à être correctement intégrée au groupe WhatsApp concerné. Le calendrier des cours et les éventuelles modifications sont régulièrement mis à jour sur www.naetco.com. L'absence de consultation de ces canaux ne pourra être considérée comme une absence d'information lorsque celle-ci y a été communiquée.

Les demandes doivent être adressées à la personne compétente : **la Direction** pour toute question administrative (inscriptions, horaires, paiements, changements de groupe, absences, désinscriptions, etc.) et **le professeur** pour les aspects pédagogiques. Les professeurs ne gèrent pas les demandes administratives. **Le contenu, les exercices, la méthode pédagogique et l'organisation des cours relèvent exclusivement du professeur et de la Direction et ne peuvent être imposés ou décidés par un parent ou responsable légal.**

Ce document constitue un résumé de notre règlement, dont la version complète est disponible sur notre site www.naetco.com.

Nous sommes ravis de partager cette nouvelle saison avec vous : dans le respect de ces quelques règles, nous sommes certains que tout se passera au mieux pour chacun ! 😊

Nom et prénom du danseur : _____	Date et signature : _____
Nom et prénom du parent/responsable : _____	